

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SHAREN COMEAU	Numéro de permis 2015890	Date d'inspection Le 13 décembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie la Coccinelle		Numéro de téléphone (506) 899-0673	
Adresse 50 rue Gilbert-Finn Dieppe NB E1A 8L4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont aussi été observés :

- Ratio enfant et personne éducatrice
 - Le matériel est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.
 - Les dossiers d'exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont indiqués être menés chaque mois.
 - Un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe est indiqué être vérifié chaque mois.
 - L'aire de jeu intérieure est maintenue sécuritaire et propre.
 - Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieure sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile, propre et en bon état.
- Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé la période des jeux libres à l'intérieur, le lavage des mains et des activités dirigées (sous le thème de Noël).

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 décembre 2023

Date

original signé par
Sharen Comeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 décembre 2023

Date